



DECISION

N° 37/2017/DIR

Portant délégation de signature à Madame Véronique MOUSILLAT, Directeur adjoint chargé des achats et approvisionnements du CHGM et de l'EPSM-R

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSM-R) et du Centre Hospitalier Gabriel Martin (CHGM) :

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D.6143-33 et suivantes;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 1^{er} octobre 2015 nommant Monsieur Laurent BIEN en qualité de directeur de l'EPSM-R et du CHGM à compter du 1^{er} octobre 2015 ;
- VU** l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 18 juillet 2012 nommant Madame Véronique MOUSILLAT en qualité de directeur adjoint au CHGM à compter du 23 août 2012;
- VU** l'organigramme de direction en vigueur au 1^{er} septembre 2017 ;

Considérant que Madame Véronique MOUSILLAT est directrice adjointe sur les deux établissements ;

DECIDE

Article 1 : La présente délégation de signature établie dans le cadre de la direction commune vaut pour les deux établissements.

Article 2 : En cas d'absence ou de suppléance du chef d'établissement et pour les périodes explicitement définies, le directeur-adjoint bénéficie de la délégation de signature du chef d'établissement.

Article 3 : Le Directeur autorise **Madame Véronique MOUSILLAT** à prendre toutes décisions et signer tous documents justifiés par l'urgence, dans le cadre de la continuité du service public hospitalier (astreinte administrative).

Article 4 : Madame Véronique MOUSILLAT, Directeur adjoint des Achats et des approvisionnements, dispose à ce titre d'une délégation de signature, à l'exception des actes relevant de la compétence du directeur, pour tous les actes relevant de son domaine de compétence, en particulier signature des actes d'engagement et de liquidation du titre 3, du titre 2 (hors dépenses déléguées au pôle médico-technique) et de la classe 2 (investissement) ; et pour toutes correspondances, actes ou décisions relevant de son domaine de compétence.

Madame Véronique MOUSILLAT a la responsabilité du suivi budgétaire relevant de son domaine de compétences dont le détail est annexé à la présente décision.

S'agissant de l'engagement et liquidation des dépenses relevant de la responsabilité des autres Directions fonctionnelles, Madame Véronique MOUSILLAT a délégation pour organiser une coordination et garantir l'exactitude de la dépense et suivi de l'exécution.

Article 5 : Madame Véronique MOUSILLAT, Directeur adjoint des Achats et des approvisionnements, dispose d'une délégation de signature pour signer tous les marchés d'un montant inférieur au seuil des appels d'offre, en vigueur.

Article 6 : Madame Véronique MOUSILLAT, Directeur adjoint des Achats et des approvisionnements, exerce la fonction de comptable matière.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique MOUSILLAT, **Madame Marie-Josée CHAN CHIT SANG**, est habilitée à signer l'ensemble de ces actes.

Article 8 : M. et Mmes **MARIMOUTOU Delphine, GRONDIN Béatrice, DARY Clervil et TREMOULU Georges** ont délégation de signature pour les engagements et certification du service fait des dépenses de la classe 2 (investissement), des titres 2 et 3 de la section d'exploitation relative à l'EPSM-R pour tout montant inférieur à 4000 euros HT.

Article 9 : M. et Mmes **GARDENAT Jessy, THOMAS Nadine, DELPHIN Marie Laure, NEPAUL Laurence, LOUIS Rudy** ont délégation de signature pour les engagements et certification du service fait des dépenses de la classe 2 (investissement), des titres 2 et 3 de la section d'exploitation relative au Centre Hospitalier Gabriel Martin pour tout montant inférieur à 4000 euros HT.

Article 10 : Dans le cadre de cette délégation, **le délégataire** fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le Directeur du Centre Hospitalier Gabriel Martin et par délégation »,
suivi de son nom et de sa fonction**

Ou

**« Pour le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion et par
délégation », suivi de son nom et de sa fonction**

Article 11 : La présente décision délivrée intuiti personae cessera de produire ces effets dès qu'un changement se produit soit dans la personne du signataire, le délégant, soit dans celle du délégataire.

En outre, cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Article 12 : Madame Véronique MOUSILLAT référera de sa gestion au Directeur ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 13 : La présente décision prend effet à la date de signature et sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de M. le comptable public, notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Réunion.

FAIT A SAINT-PAUL, le 1^{er} septembre 2017

LE DIRECTEUR,

Laurent BIEN



Les délégués :

Spécimen de signature :

Véronique MOUSILLAT, Directeur adjoint chargé des Achats et des Approvisionnements	
Marie Josée CHAN CHIT SANG	
Delphine MARIMOUTOU	
Béatrice MINATCHY GRONDIN	
DARY Clervil	
Georges TREMOULU	
Jessy GARDENAT	
Nadine THOMAS	
Marie Laure DELPHIN	
Rudy LOUIS	

Destinataires :

- Notification à l'intéressé
- Information des membres du conseil de surveillance
- Publication au recueil des actes administratifs

NEPAUL Laurence	
-----------------	--

**ANNEXE – LISTE DES COMPTES PLACES SOUS LA RESPONSABILITE DU
DIRECTEUR CHARGE DES ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS**

Cette liste de comptes est établie pour l'ensemble des budgets des deux entités à savoir :

- Centre Hospitalier Gabriel Martin :
 - Budget H Etablissement Principal
 - Budget E EHPAD

- Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion :
 - Budget H Etablissement Principal
 - Budget E EHPAD
 - Budget P SAMSAH
 - Budget A DNA

Investissement :

Compte Ordonnateur (cp)	Libellé compte
H2135188	AUTRES IGAAC - SERVICES ECONOMIQUES
H2154181	AUTRES EQUIPEMENTS - EC
H215419	EQUIPEMENT CONDITIONS TRAVAIL
H218311	MATERIEL DE BUREAU ETAB PRINC
H218314	MATERIEL DE BUREAU MAISON RETRAITE
H218411	MOBILIER BUREAU ETABL PRINCI
H218412	MOBILIER MEDICAL
H218413	MOBILIER PEDIATRIE
H218418	AUTRES MOBILIERS
H218441	MOBILIER BUREAU - EHPAD
H218442	MOBILIER MEDICAL - EHPAD
H218448	AUTRES MOBILIERS - EHPAD
H26130	TITRE/PARTICIPATION GIE SCANNER
H26131	TITRE DE PARTICIPATION GIE IOR
H2614	TITRES DE PARTICIPATION GCS

Exploitation :

H602213	PT MAT MED.-CHIR N STER. - ECONOMA
H602282	AUTRES DISPOSITIFS MEDICAUX - EC
H6023	ALIMENTATION
H6026	FOURNITURES CONSOMABLES
H603	VARIATION DE STOCKS
H60624	FOURNITURES SCOLAIRES EDUCATIVES ET
H606251	FOURNITURES DE BUREAU
H606252	CONSOMMABLES INFORMATIQUES
H606253	IMPRIMES
H606268	AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES
H60661	FOURNITURES MEDICALES - EC
H6068	AUTRES ACHATS NON STOCK.MAT & OUTIL
H611	SOUS-TRAITANCE GENERALE
H612	REDEVANCES CREDIT-BAIL
H613152	LOCATION EQUIPEMENT MEDICAL
H613258	AUTRES LOCATIONS MOBIL/CARAC NON ME
H616	PRIMES D'ASSURANCES
H6178	AUTRES ETUDES ET RECHERCHES
H618	DIVERS SERVICES EXTERIEURS
H62268	HONORAIRES AUTRES
H6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX
H623	INFORMATIONS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES
H624	TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNEL
H6257	RECEPTIONS
H6263	AFFRANCHISSEMENTS
H6265	TELEPHONIE
H6278	AUTRES FRAIS & COMMIS. / PREST. SCES
H62881	PRESTATIONS GIE/SCANNER
H62886	REDEVANCE GIE IRM OUEST REUNION
H6358	AUTRES DROITS
H637	AUTRES IMPOTS
H6571	SUBVENTIONS AUX ASS PART/VIE SOCIAL
H6578	AUTRES SUBVENTIONS
H6582	PECULE
H6585	REVERSEMENT QUOTE-PART RADIOLOGUE
H6587	PART. AUX FRAIS DE STAGE EHESP
H6588	AUTRES CHARGES DIV.GESTION COURANTE
H6711	INTERETS MORATOIRES/PENA/MARCHES
H6718	AUTRE CHARG. EXCEP. /OPERAT. GESTION
H67238	CHARGES A CARACT HOT ET GENERAL-AUT
H6728	AUTRES CHARGES
H675	VALEUR COMPTABLE ELEMENTS D'ACTIF
H678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES
H6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES ET CORPORELLES